

COMMUNE de SAINT QUENTIN-SUR-NOHAIN

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 AVRIL 2024

Présents : CHOLLET Robert, CHOLLET François, GUYONNET Michel, SEIGNE Jean-Guy, ARRIVAULT Françoise, GILBERT Patricia, SAMSON Mickaël, PRINCE Steven, DUFOSSET Josette, BERT Anne-Marie

Absent : VARANGOT Jean-Marc

Secrétaire de séance : PRINCE Steven

-o-o-o-o-o-o-

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil
- Vote du compte de gestion 2023 du comptable du Trésor publique
- Présentation et vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat
- Attribution de la Dotation Cantonale d'Équipement
- Fongibilité de crédits
- Vote des taux des impôts directs
- Présentation et vote du budget primitif 2024
- 8 mai
- Elections européennes
- Achat conteneur
- Reprise des concessions (devis pompes funèbres)
- Questions et informations diverses

-o-o-o-o-o-o-

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du précédent conseil.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion ainsi que le compte administratif de l'année 2023.

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat de 2023 de 122 769.18 € en fonctionnement et 79 618.26 € en investissement, reporté sur l'exercice 2024.

La Dotation Cantonale d'Équipement d'un montant de 1869€ est attribué à des travaux de voirie ou de bâtiments publics.

Le taux des impôts directs reste identique à 2023 soit :

- Taxe foncière bâtie : 26.25 %
- Taxe foncière non bâtie : 12.20 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 0.453 %

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 avec un excédent de fonctionnement de 120 541.25€

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	142 662.52 €	263 203.77 €
INVESTISSEMENT	110 514.28 €	110 514.28 €

La cérémonie du 08 Mai 2024 aura lieu à 11h00 au monument aux morts devant la mairie.

Le planning du bureau de vote pour les élections européennes a été approuvé.

Les festivités du 14 juillet sont reconduites.

La municipalité a décidé d'acheter des conteneurs pour les résidences principales de la commune. Trois sociétés ont proposé un devis, c'est le devis de la société QUADRIA qui a été retenu par le conseil municipal pour un montant de 4 471.20 €.

Les pompes funèbres CATON et GAUBIER nous ont proposé un devis pour la reprise de 27 concessions en état d'abandon. Le devis des pompes funèbres CATON a été retenu par le conseil municipal.

Fin de séance : 21h25